

GRAND
DICTIONNAIRE
UNIVERSEL
DU XIX^E SIÈCLE

FRANÇAIS, HISTORIQUE, GÉOGRAPHIQUE, MYTHOLOGIQUE, BIBLIOGRAPHIQUE
LITTÉRAIRE, ARTISTIQUE, SCIENTIFIQUE, ETC., ETC.

comprenant :

LA LANGUE FRANÇAISE; LA PRONONCIATION; LES ÉTYMOLOGIES; LA CONJUGAISON DE TOUS LES VERBES IRREGULIERS;
LES RÈGLES DE GRAMMAIRE; LES INNOMBRABLES ACCEPTIONS ET LES LOCUTIONS FAMILIÈRES ET PROVERBIALES; L'HISTOIRE;
LA GÉOGRAPHIE; LA SOLUTION DES PROBLÈMES HISTORIQUES; LA BIOGRAPHIE DE TOUS LES HOMMES REMARQUABLES, MORTS OU VIVANTS;
LA MYTHOLOGIE; LES SCIENCES PHYSIQUES, MATHÉMATIQUES ET NATURELLES; LES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES;
LES PSEUDO-SCIENCES; LES INVENTIONS ET DÉCOUVERTES; ETC., ETC., ETC.

PARTIES NEUVES :

LES TYPES ET LES PERSONNAGES LITTÉRAIRES; LES HÉROS D'ÉPOPÉES ET DE ROMANS; LES CARICATURES
POLITIQUES ET SOCIALES, LA BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE; UNE ANTHOLOGIE DES ALLUSIONS FRANÇAISES, ÉTRANGÈRES, LATINES
ET MYTHOLOGIQUES; LES BEAUX-ARTS ET L'ANALYSE DE TOUTES LES ŒUVRES D'ART;

PAR PIERRE LAROUSSE

« Le dictionnaire est à la littérature d'une nation ce que le fondement, avec ses fortes assises, est à l'édifice. »	DUPANLOUP.
« Fais ce que dois, advienne que pourra. »	DEVISE FRANÇAISE.
« La vérité, toute la vérité, rien que la vérité. »	DROIT CRIMINEL.
« Cécyl est un livre de bonne foy. »	MONTAIGNE.
« Voilà l'os de mes os et la chair de ma chair. »	ADAM.

TOME QUATRIÈME

PARIS

ADMINISTRATION DU GRAND DICTIONNAIRE UNIVERSEL

19, RUE MONTFARNASSE, 19

1869

nous avons emprunté les principales idées de cet article.

La musique citharistique était un genre de musique particulièrement approprié à cet instrument, et dont Amphion avait été le créateur; plus tard, après l'invention de la lyre, il fut remplacé par le genre lyrique. On sait que Platon reconnaissait et distinguait trois espèces de musique : 1° celle qu'on obtenait par le moyen des instruments à vent; 2° celle qu'on obtenait au moyen de la bouche et de la main, et qu'il appelait *citharédie* ou l'art du *citharède*; 3° enfin celle qu'on obtenait au moyen de la main seulement, et qu'il appelait *citharistique* ou l'art du *cithariste*.

Pausanias assure que la grande réputation d'Amphion vint de la vogue qu'il donna précisément au mode de musique appliqué par lui à la *cithare*, et qu'il avait appris de Tantalé, dont il épousa la fille Niobé; selon le même historien encore, la renommée d'Amphion se serait considérablement accrue par l'adjonction qu'il fit de quatre nouvelles cordes à cet instrument. Plutarque va plus loin, et, dans son traité *De musica*, attribue carrément l'invention même de la *cithare* au fameux chanteur thébain, fils de Jupiter et d'Antiope.

Quoi qu'il en soit, la fortune de la *cithare* ne fut pas de courte durée, car, ainsi que nous l'avons dit, cet instrument était encore en honneur au xiv^e siècle. Il avait subi sans doute bien des modifications, et déjà un rival plus moderne, la guitare, était prêt à le remplacer; mais, en France du moins, l'usage en était constant, répandu, et l'on en trouve la preuve dans les documents qui nous sont restés de cette époque. Nous n'en citerons qu'un seul, parce qu'il est très-curieux et qu'il nous offre le dénombrement de tous les instruments dont on se servait alors, ce qu'il n'est pas inutile de savoir; c'est un poète et musicien distingué de ce temps, Guillaume de Machau, né vers 1284 et mort vers 1370, qui va nous le fournir. Dans un poème intitulé *La Prise d'Alexandrie*, cet artiste distingué, qui a laissé des compositions musicales très-estimables, semble avoir voulu faire un inventaire complet des instruments en usage de son temps. Nous en citerons le fragment suivant, plus rimé que véritablement poétique, en faisant remarquer que, sous la plume de Guillaume de Machau, la *cithare* est devenue *cuitolle*, et que la moderne guitare est encore appelée *guiterne* :

La avoit de tous instruments;
Et s'aucuns me disoit : Tu mens!
Je vous dirai les propres noms
Qu'ils avoient et les surnoms,
Au moins ceux dont j'ay connoissance,
Si faire le puis sans ventance.
Et de tous instruments le roy
Diray le premier, si comm' croy :
Orgues, vielles, micamou
Rubebes et psalterion,
Leus, moraches et guiternes,
Dont on joue par les tavernes;
Cimbales, *cuitolles*, naquaires,
Et de flâtes plus de X paires,
C'est-à-dire de XX manières,
Tant des fortes que des legieres;
Cors sarrazinois et doussaines,
Tabours, flâutes traversaines,
Demi-doussaines et flâutes,
Dont droit joues quand tu flâutes :
Trompes, buisines et trompettes,
Gingues, rotes, harpes, chevrettes,
Cornemuses et chalemelles,
Muses d'Aussay riches et belles,
Eles, fretiaux et monoorde
Qui à tous instruments s'accorde :
Muse de blet qu'on prend en terre,
Trepie, l'echaqueil d'Angleterre,
Chiphonie, flâtes de saus.

CITHARÈDE s. m. et f. (si-ta-rè-de — lat. *citharædus*, du gr. *kithara*, *cithare*, et *aidô*, je chante). Antiq. Musicien ou musicienne qui chantait en s'accompagnant de la cithare.

— Encycl. On nommait particulièrement *citharèdes* les musiciens ou les poètes qui accompagnaient leur chant des sons de la cithare, et disputaient les couronnes aux jeux pythiens et delphiens. Pendant longtemps, la cithare fut l'accompagnement naturel de la voix, le signe distinctif du poète et du musicien, que les anciens ne distinguaient pas l'un de l'autre. Apollon est toujours représenté une cithare à la main, et l'on cite plusieurs poètes fameux de l'antiquité pour qu'on fut une cause d'infériorité et d'échec dans les concours de ne pouvoir chanter eux-mêmes leurs vers. Il y eut ensuite des *citharèdes* de profession, mais ce ne fut que bien plus tard, et lorsque l'art de la musique et celui de la poésie commencèrent à se corrompre. Ces *citharèdes*, dont l'antiquité nous a laissé plusieurs représentations, étaient très-richement vêtus : des broderies d'or chargeaient leur manteau, une longue tunique semblable à celle des femmes leur descendait jusqu'aux pieds, les larges plis de leur manteau traînaient derrière eux, et leur chevelure frisée était ceinte d'une couronne de laurier ou même d'or. Les épreuves par lesquelles ils devaient se préparer à disputer le prix n'étaient pas moins dures que celles par lesquelles passaient les athlètes. De nombreuses années étaient employées à se perfectionner dans le jeu des instruments; des précautions innombrables leur étaient imposées pour conserver la beauté de leur voix, précautions qui allaient parfois jusqu'à l'in-

flubulation; l'usage de l'anneau gardien de la chasteté leur était surtout imposé lorsqu'ils appartenaient à un maître fondant toutes ses espérances sur leur succès. Suétone nous peint Néron dans le costume de *citharède*, et livré aux appréhensions qui agitaient le plus modeste d'entre eux : « Avant de commencer le combat, dit-il, il parlait à ses juges avec le respect le plus profond, les priant d'observer qu'il avait pris toutes les précautions qui étaient en son pouvoir, mais que l'événement dépendait du caprice et de la fortune; que des hommes aussi sages et aussi instruits qu'ils l'étaient ne devaient tenir aucun compte du pur hasard. Ceux-ci l'exhortaient à prendre courage, et il les quittait avec une contenance plus assurée. » Que ne devaient pas craindre les concurrents ordinaires, quand celui devant qui tout tremblait éprouvait ou feignait d'éprouver de pareilles trances !

CITHAREXYLON s. m. (si-ta-rè-ksi-lon — du gr. *kithara*, cithare; *xylon*, bois). Bot. Genre d'arbres ou d'arbrisseaux, de la famille des verbénacées, comprenant environ vingt-cinq espèces, qui croissent dans l'Amérique tropicale.

CITHARINE s. f. (si-ta-ri-ne). Ichtyol. Genre de salmonoïdes, dont l'espèce type habite les eaux du Nil.

— Moll. Genre de foraminifères fossiles.

CITHARISTA, ville de l'ancienne Gaule, dans la Narbonnaise, sur les bords de la Méditerranée, près d'un petit promontoire qui portait le même nom. C'est aujourd'hui La Ciotat.

CITHARISTE s. m. (si-ta-ri-sté — rad. *cithare*). Antiq. Joueur de cithare.

— Encycl. Le *cithariste* jouait de la cithare, mais ne s'accompagnait pas avec la voix comme le *citharède*, qui jouait et chantait à la fois. Ce ne fut qu'assez tard que l'on sépara l'instrument de la voix, et qu'on fit le principal de ce qui n'était au commencement que l'accessoire. Cette séparation s'établit pour jouer des symphonies ou concerts, dans lesquels le son de la cithare se mêlait à celui de la flûte. La flûte employée à cette occasion se nommait *citharistérienne*. Le *cithariste* était ordinairement un simple joueur d'instrument, qu'on faisait venir dans les repas et qu'on introduisait avec les chanteuses et les danseuses destinées à égayer les convives.

CITHARISTÉRIENNE adj. (si-ta-ri-sté-ri-ne). Antiq. Se disait d'une espèce de flûte qui servait à accompagner la cithare : *La flûte citharistérienne*.

CITHARISTIQUE s. f. (si-ta-ri-sti-ke — rad. *cithare*). Antiq. Art de jouer de la cithare. || Genre de musique appelé depuis genre lyrique, et qui était destiné à être exécuté sur la cithare; genre de poésie dont le chant s'accompagnait avec le même instrument.

CITHARISER v. n. ou intr. (si-ta-ri-zé — rad. *cithare*). Jouer de la cithare ou guitare. || Vieux mot.

CITHAROÏDE s. f. (si-ta-ro-i-de — rad. *cithare*). Antiq. Chant accompagné de la cithare. || Air exécuté sur la cithare.

CITHAROÏDÉES s. f. pl. (si-ta-ro-i-dé — du gr. *kithara*, cithare; *eidô*, aspect). Zool. Famille d'animalcules infusoires.

CITHÉRIADE s. f. (si-té-ri-a-de). Mythol. Nom que l'on donnait aux Muses qui habitaient le Cithéron.

CITHÉRON, montagne boisée de l'ancienne Béotie, qui se rattache à l'Hélicon et formait la limite septentrionale de l'Attique et de la Mégaride. Elle était dans l'antiquité le principal théâtre des orgies des bacchantes; ce fut le lieu de la mort d'Actéon et de Penthée; ce fut là aussi qu'Œdipe enfant fut exposé. Junon y était adorée sous le nom de *Citharonia*, et Jupiter, à qui le mont était consacré, portait le nom de *Citharônios*; enfin on appelait *Cithériades* ou *Cithéronides* les nymphes prophétesses auxquelles une caverne était consacrée sur le mont Cithéron.

CITHÉRON, très-ancien roi de Platie, qui donna son nom au mont Cithéron. L'existence de ce personnage est problématique. La Fable raconte qu'il suggéra à Jupiter un stratagème grâce auquel le maître des dieux put se livrer en paix à son amour pour la nymphe Platie et dérouter la jalousie de l'incommodé Junon.

CITHÉRONIEN, **ienne** adj. (si-té-ron-iain, ié-ne). Géogr. anc. Qui appartient, qui a rapport au Cithéron : *Les monts cithéroniens*.

CITIEN ou **CITTEN**, **ienne** s. et adj. (si-tiain, ié-ne — de *Cittium* ou *Cittium*, ancien nom de Chypre). Géogr. anc. Habitant de Chypre; qui appartient à cette île ou à ses habitants : *Les Citiens*. La population cithienne.

CITIGRADE adj. (si-ti-gra-de — du lat. *citus*, prompt; *gradus*, marche). Zool. Qui marche avec rapidité.

— s. m. pl. Tribu d'araneïdes remarquables par la vélocité de leurs mouvements.

CITILLE s. f. (si-ti-le). Mamm. Espèce de marmotte.

CITIUM, ville de l'ancienne île de Chypre, sur la côte S.-E., au N.-E. d'Amathonte. Le général athénien Cimon mourut en faisant le siège de cette ville, qui fut la patrie de Zénon,

chef de l'école stoïcienne. C'est aujourd'hui la petite ville de Chiti.

CITLI s. m. (sitt-li). Mamm. Espèce de lièvre sans queue.

CITOGRAPHIE s. f. (si-to-gra-ft — du lat. *cito*, vite, et du gr. *graphô*, j'écris). Méthode d'écriture prompte et facile. || Mot hybride auquel on doit préférer TACHYGRAPHIE.

CITOIS (Français), en latin *Citosius*, médecin français, né à Poitiers en 1572, mort en 1652. Il devint médecin du cardinal de Richelieu, puis retourna dans sa ville natale, où il reçut le titre de doyen de la Faculté de médecine. On a de lui : *Advis sur la nature de la peste et sur les moyens de s'en préserver et guérir* (Paris, 1623, in-8°), ainsi que des *Opuscula medica* (1639, in-4°).

CITOLE ou **CITOLLE** s. f. (si-to-le — gr. *kithara*, même sens). Nom donné dans le moyen âge à une cithare de forme triangulaire, à cinq, six, sept ou huit cordes.

CITOLÉGIE s. f. (si-to-lé-gi — du lat. *cito*, promptement; *legere*, lire). Méthode particulière de lecture.

CITOLER v. n. ou intr. (si-to-lé). Jouer de la citole ou cithare. || Vieux mot.

CITOLINI (Alexandre), littérateur et poète italien, né à Sarravalle vers 1520. Il s'était acquis une assez grande réputation comme poète, et vivait paisiblement près de Venise, lorsque, ayant manifesté sa sympathie pour les idées nouvelles qui agitaient alors la chrétienté, il se vit contraint de quitter l'Italie, et se réfugia en Angleterre. On ignore la date de sa mort. Ses principaux ouvrages sont : *Lettera in difesa della lingua volgare* (Venise, 1540, in-4°), et *Tipocosmia* (1561, in-8°).

CITOUAL s. m. (si-tou-al). Espèce de racine aromatique. || Vieux mot.

CITOYEN, **ENNE** adj. (si-toi-iain, ié-ne — rad. *cité*). Personne qui appartient à une communauté politique, ou jouit du droit de cité dans une communauté de ce genre : *Les citoyens de Rome*, d'Athènes. *Les citoyens français*. Le domicile des citoyens doit être inviolable. (Acad.) Les jaloux divisent les citoyens comme elles divisent les nations. (Mass.) Le citoyen inutile n'est pas moins prosaïque par l'évangile que par la société. (Mass.) Athènes était libre, c'était le centre d'une république, ses citoyens étaient égaux. (La Bruy.) Citoyens et étrangers pouvaient prétendre à la couronne de Pologne. (Volt.) Où il n'y a pas de patrie, il n'y a pas de citoyen. (J.-J. Rouss.) Il y a deux classes de citoyens, celle des propriétaires et celle des salariés. (Condill.) Dans un gouvernement libre, quel qu'il soit, un noble n'est qu'un citoyen tout comme un autre. (Dumouriez.) Nous ne naissons pas moines, mais nous naissons citoyens. (Chénier.) La vie d'un citoyen est à sa patrie. (Le premier consul.) Quand les journaux sont libres comme en Angleterre, les citoyens s'aguerissent. (B. Const.) Une république n'a point de sujets, mais des citoyens. (Thiers.) Un croyant sans Église, c'est un citoyen sans patrie. (Laboulaye.) Pour attacher les citoyens à leurs privilèges politiques, il faut les habituer de bonne heure à la vie publique. (Laboulaye.) Qu'est-ce que le citoyen dans l'Etat? C'est un homme libre soumis au pouvoir souverain. (Lerminier.) Être citoyen des États-Unis, c'est vivre vite, aller vite, se presser en toutes choses; c'est entasser les spéculations, les opérations, les manipulations, les hasards, les aventures, les activités, tous les emplois violents de l'organisation humaine. (Ph. Chasles.) Le plus pauvre citoyen peut appeler en justice le plus haut personnage et en obtenir raison. (Proudh.) Jésus a révélé au monde cette vérité que la patrie n'est pas tout, et que l'homme est antérieur et supérieur au citoyen. (Renan.)

Je veux être empereur ou simple citoyen.

Il fut des citoyens avant qu'il fût des maîtres.

Du nom de citoyens, que leurs vertus partent, Les Caton, les Brutus à l'envi s'honorèrent.

Quand sous le crime heureux tout languit abattu, Malheur au citoyen coupable de vertu.

Tout citoyen romain doit librement user Et du droit de défendre et du droit d'accuser.

|| Membre de l'Etat, considéré au point de vue de l'accomplissement de ses devoirs envers la patrie : Un bon citoyen. Un mauvais citoyen. Un bon citoyen se laisse conduire par les lois. (Boss.) Le zèle gratuit d'un bon citoyen doit aller jusqu'à négliger pour sa patrie le soin de sa propre réputation. (D'Aguessseau.) Un bon philosophe est nécessairement un bon citoyen. (D'Olivet.) Une nation, quelque riche qu'elle soit en génie et en vertu, ne possède pas un nombre illimité de grands citoyens; la nature est avare de supériorités. (Lamart.) En confiant à l'instituteur un enfant, chaque famille lui demande de lui rendre un homme et le pays un bon citoyen. (Guizot.) Le bon citoyen est l'homme qui a appris les vertus civiles en même temps que les vertus domestiques. (J. Simon.)

L'univers perd beaucoup dans un bon citoyen.

Vous êtes citoyenne avant que d'être mère.

|| Adjectif. Qui est sincèrement attaché, dévoué aux intérêts de son pays : Ministre, soldat, roi CITOYEN. Le pouvoir d'un roi CITOYEN est aussi étendu et bien plus agréable

|| Se dit absol. de celui qui est dévoué à sa patrie, qui remplit ses devoirs envers l'Etat : Je me suis avisé de devenir CITOYEN, après avoir été longtemps rimailleur et mauvais plaisant. (Volt.) Former des citoyens n'est pas l'affaire d'un jour, et pour les avoir hommes, il faut les instruire enfants. (J.-J. Rouss.) Le Lacédémonien Pédarète se présente pour être admis au conseil des Trois-Cents; il est rejeté. Il s'en retourne tout joyeux de ce qu'il s'est trouvé à Sparte trois cents hommes valant mieux que lui : voilà le CITOYEN. (J.-J. Rouss.) Il faut plusieurs générations humaines pour passer d'une forme de gouvernement à une autre; avant d'avoir une cité, ayez donc des CITOYENS. (Danton.) Le premier de nos devoirs est d'être homme; mais le second est d'être CITOYEN. (Laboulaye.) Avec la force, on fait des soldats; avec la loi, avec le droit, on fait des CITOYENS. (Frank.) L'obéissance passive fait des soldats et des prêtres, elle ne fait pas de CITOYENS. (E. Laboulaye.) J.-J. Rousseau, dans le Contrat social, il chercha à former le CITOYEN. (T. Delord.) Ce qui fait le CITOYEN, c'est la possession de sa dignité individuelle, de même que ce qui fait la nation véritable, c'est la liberté sage et dignement exercée. (J. Favre.) Soyez hommes, si vous voulez être CITOYENS. (J. Simon.)

Sois toujours un héros; sois plus, sois citoyen.

Où, le seul honnête homme est le seul citoyen.

|| S'est dit de celui qui se livre à des fonctions civiles, par opposition aux fonctions militaires : Si les soldats n'avaient pas cessé d'être des CITOYENS, ils seraient encore les soutiens de leur patrie. (Mme de Staël.) Le despotisme est inévitable chez les peuples qui ont plus de guerriers que de CITOYENS. (Boiste.)

— Bourgeois, par opposition à noble, à seigneur : Puisque j'ai éprouvé un si cruel caprice d'une fille élevée à la cour, il faut que j'épouse une CITOYENNE. (Volt.)

— Par ext. Habitant : Je ne conseillerais ni à une Parisienne d'aller dans les Alpes, ni à une CITOYENNE de nos rochers d'aller à Paris. (Volt.) Nous voyons cent fois plus de diamants aux oreilles, au cou, aux mains de nos CITOYENNES de Paris et de nos grandes villes, qu'il n'y en avait chez toutes les dames de la cour de Henri IV. (Volt.)

L'époux alors ne doute en aucune manière Qu'il ne soit citoyen d'enfer.

— Concitoien : Brutus et Cassius crurent affranchir leurs CITOYENS en tuant César. (Boss.)

— Poétiq. Se dit de quelques animaux, pour indiquer le pays, le lieu où ils vivent habituellement : Les CITOYENS de l'air. Les CITOYENS des eaux.

Comme ils sont dodos et gras, Ces bons citoyens du Maine !

Aussitôt on out d'une commune voix Se plaindre de leur destinée Les citoyennes des étangs.

Un citoyen du Mans, chapon de son métier, Était sommé de comparaitre Par-devant les lares du maître.

Au pied d'un tribunal que nous nommons foyer.

— Fam. Personne qui fait partie d'une institution, d'une société : M. de Malézieu était membre de l'Académie des sciences et de l'Académie française; on ne s'étonne pas qu'il fut CITOYEN de deux États si différents. (Fonten.) || A été employé dans le sens de Personne en général et sur un ton ironique : C'est un drôle de CITOYEN. Le CITOYEN entend ses intérêts.

De voir autour de soi croître dans sa maison, Sous les paisibles loix d'une agréable mère, De petits citoyens dont on croit être père.

— Citoyens du monde, de l'univers. Celui aux yeux de qui les intérêts de la patrie ne sont que secondaires, et qui met au-dessus d'eux les intérêts de l'humanité : Le cœur est CITOYEN DE TOUS LES PAYS. (Montesq.)

Je hais ces cœurs glacés et morts pour leur pays Qui, voyant ses malheurs dans une paix profonde, S'honorent du vain nom de citoyens du monde.

— Hist. Appellation qui, pendant quelque temps, sous la République, remplaça les mots de monsieur, madame : Bonjour, CITOYEN. CITOYENNE, écoutez-moi. || Citoyens actifs, Citoyens qui, d'après la loi votée par la Constituante, concouraient aux élections : Les CITOYENS ACTIFS devaient avoir vingt-cinq ans, et payer une contribution directe égale au moins à la valeur de trois journées de travail.

|| Citoyens passifs, Ceux que la même loi excluait des élections. || Citoyens nobles, Titre que prirent, au xix^e siècle, les nobles qui formèrent la première ville libre en Franconie.

|| Le citoyen de Genève, Titre qui fut donné à Rousseau par ses contemporains : Il faut convenir que peu d'écrivains ont abusé de leur talent autant que le CITOYEN DE GENÈVE. (Grimm.)

— Adjectif. Qui est sincèrement attaché, dévoué aux intérêts de son pays : Ministre, soldat, roi CITOYEN. Le pouvoir d'un roi CITOYEN est aussi étendu et bien plus agréable

sorte de clavecin, dont les touches portaient sur des pièces de cuivre qui frappaient les cordes : *Le CLAVICORDE, d'un son argentin et aigre, s'est conservé dans quelques contrées de l'Allemagne septentrionale.* (Bachelot.)

— **Encycl.** Né du canon ou *psalterion*, ainsi que la *virginal*, l'épinette et le clavecin, avec lesquels il avait de nombreux points de ressemblance, le *clavicorde* disparut avec ces derniers, vers la fin du XVIII^e siècle, pour faire place au piano. Le *clavicorde* était donc, comme on le voit et comme son nom l'indique surabondamment d'ailleurs, un instrument à clavier et à cordes; il se composait d'une caisse d'harmonie de forme triangulaire, différant en cela du *psalterion*, qui était carré, avec une table d'harmonie, des chevilles auxquelles étaient fixées des cordes de laiton, et un clavier qui faisait mouvoir de petites lames de cuivre, lesquelles, en frappant les cordes, les mettaient en vibration. Dans l'origine, le *clavicorde* n'avait qu'une étendue de trois octaves environ; plus tard, et par suite d'adjonctions successives, il eut jusqu'à quatre octaves et même quelques notes en plus. On croit que l'origine de cet instrument remonte au XIV^e siècle, et l'on suppose que c'est en Italie qu'il fut inventé et qu'il reçut ses premiers perfectionnements. Les sons en étaient graves, secs, courts, et sans qu'il fût possible à l'exécutant de les modifier en aucune façon.

CLAVICORNE adj. (kla-vi-kor-ne — du lat. *clava*, massue, et de *corne*). Entom. Qui a les antennes en forme de massue.

— s. m. pl. Famille de coléoptères, dont les antennes ont la forme d'une massue : *Tous les CLAVICORNES se nourrissent de matières animales, au moins à l'état de larves.* (Duponchel.)

— **Encycl.** Les *clavicornes* ont quatre palpes, des élytres recouvrant tout le dessus de l'abdomen ou sa plus grande partie, des antennes élargies à leur extrémité, souvent même en masse perfoliée ou solide, à base nue ou à peine recouverte, plus longues que les palpes maxillaires. Ces coléoptères se nourrissent de matières animales, au moins à l'état de larves. On les divise en deux sections. La première contient des insectes dont les antennes grossissent insensiblement, de la base à l'extrémité, ou sont terminées par une massue d'un à cinq articles, dont deux ou trois au plus forment des dents de scie au côté extérieur. Cette section comprend, entre autres genres : les clairons, les nérophores, les boucliers et les dermestes. La seconde section contient des insectes dont les antennes forment, à partir du troisième article, une massue composée de plusieurs articles très-serrés, plus ou moins saillants au côté interne, conformés en dents de scie.

CLAVICULAIRE adj. (kla-vi-ku-lè-re). Anat. Qui a rapport à la clavicle.

Entom. Qui a le réceptacle tuberculeux, subentellulaire.

— s. m. pl. Tribu d'insectes hyménoptères.

CLAVICULE s. f. (kla-vi-ku-le — du lat. *clavicula*, dimin. de *clavis*, clef). Antiq. rom. Ouvrage de défense que l'on établissait en avant de la porte d'un camp.

— Anat. Os long qui joint la tête de l'humérus à la partie supérieure du sternum, et que l'on a comparé à une clef de voûte : *Se briser, se luxer la CLAVICULE. Il n'y a guère que l'homme et le singe dans lesquels on trouve ces os, qui sont immédiatement au-dessous du cou, et que l'on appelle CLAVICULES.* (Buff.)

Il vous lui plonge, avec peu de scrupule, Son fer sanglant devers la clavicle.

VOLTAIRE.

— Entom. Premier article des bras ou pattes antérieures des insectes hexapodes.

— Rayonn. Pointe d'oursin. || Vieux en ce sens.

— Moll. Columelle d'une coquille spirale. || Vieux en ce sens.

— **Encycl.** Anat. La *clavicule* est la partie antérieure de la demi-ceinture osseuse représentée par l'épaule. C'est un os long, formant une sorte de cylindre aplati légèrement, tordu en forme de fûtique, et terminé par deux extrémités renflées. Elle est située à la partie supérieure, antérieure et latérale du thorax, de sorte qu'elle est recouverte directement par la peau et qu'elle recouvre, sur une certaine étendue, la première côte et les vaisseaux sous-claviers. Le bord antérieur de l'os est rugueux dans sa partie externe, et donne attache au muscle deltoïde dont les fibres se dirigent en haut, et au muscle grand pectoral dont les fibres se dirigent en bas. Le bord postérieur donne attache aux fibres du muscle trapèze et, longé par la veine sous-clavière, recouvre l'artère du même nom, les ramifications nerveuses du plexus brachial et le sommet du poulmon. L'extrémité interne de l'os s'appuie et s'arc-boute en quelque sorte sur le sternum, s'articulant avec cet os, et partageant avec lui les insertions inférieures du muscle sterno-cléido-mastoïdien. L'articulation se fait à l'aide d'un fibro-cartilage intermédiaire et de ligaments antérieurs et postérieurs, formant une capsule complète. L'extrémité externe s'articule avec l'apophyse acromion de l'omoplate; la face inférieure de l'os reçoit des ligaments d'attache, d'une part de l'apophyse coracoïde de l'omoplate, d'autre part de la première côte.

La *clavicule* est un des os les plus impor-

tants du squelette; son nom lui vient de ce qu'on la considère comme une sorte de clef, reliant le membre supérieur au thorax. Si l'on considère sa position et ses courbures, on voit en effet que la *clavicule* est le centre mobile de tous les mouvements du membre supérieur, dont elle peut être considérée comme l'arc-boutant. On a même fondé sur sa présence chez un certain nombre d'animaux, et sur son absence chez les autres, l'importante distinction des animaux claviculés et non claviculés. V. CLAVICULÉ.

La *clavicule* n'est pas moins importante au point de vue de l'anatomie chirurgicale, en raison de ses rapports avec les organes qu'elle recouvre. Pour le médecin légiste même, elle présente un grand intérêt : à l'inspection d'une *clavicule*, l'expert distinguera si l'os appartenait à une femme ou à un homme exerçant un métier manuel, si cet homme était gaucher, etc. La *clavicule* prend en effet un développement proportionnel à la fatigue que subit le membre supérieur correspondant.

— **Chir. Fractures de la clavicle.** La position très-superficielle de la *clavicule* et la petitesse relative de cet os l'exposent aux fractures; celles-ci sont, en effet, très-nombreuses, et intéressent tantôt le corps, tantôt l'une des extrémités de l'os. Les causes qui lui donnent naissance sont : 1^o une violence exercée directement sur l'os; 2^o une chute sur la main, le coude étant écarté du corps; 3^o une chute ou une contusion violente sur le moignon de l'épaule. Les fractures sont simples ou multiples, quelquefois incomplètes; il y a, le plus souvent, raccourcissement de l'os fracturé, soit que les fragments se pénètrent, soit qu'ils chevauchent l'un sur l'autre, soit que les fragments fassent ensemble un angle saillant en avant ou en haut. La fracture est facile à reconnaître; mais la crépitation n'est pas très-commune.

Il y a peu de fractures pour lesquelles on ait inventé plus de moyens contentifs, et des bandages de toute espèce ont été successivement préconisés par les plus illustres chirurgiens. Dans les cas les plus ordinaires, dans les fractures du corps de l'os avec chevauchement des fragments, l'indication serait de tirer l'épaule en arrière et en dehors, pour affronter les fragments; cette indication est difficile, pour ne pas dire impossible à remplir. Le bandage de Desault, dont nous avons eu occasion de parler dans un précédent article (V. BANDAGE), l'appareil de Boyer, le bandage de Velpeau ont été souvent employés, et paraissent, autant qu'il est possible, résoudre la difficulté. Cependant il ne faut pas compter supprimer tout raccourcissement; le tenter serait exposer le blessé à de grandes douleurs sans bénéfice pour la guérison. Dans les fractures simples, il vaut mieux préférer une simple écharpe, et ne pas assujettir le malade à garder le lit.

— **Luxations de la clavicle.** La *clavicule* peut être luxée à son extrémité interne ou à son extrémité externe. La luxation interne se produit : 1^o en avant, dans les chutes sur le moignon de l'épaule ou le coude, par la traction du bras, etc.; 2^o en arrière, dans les pressions directes exercées sur l'os, ou par une impulsion forcée de l'épaule en avant; 3^o en haut, par les chutes sur l'épaule. A son extrémité externe la *clavicule* est luxée de trois manières : la luxation est sus-acromiale lorsque la *clavicule* passe au-dessus de l'apophyse acromion à la suite de chute sur l'épaule, de pression sur l'acromion, etc.; elle est sous-acromiale lorsque la *clavicule* se loge sous l'acromion à la suite de pressions, de chocs ou de coups portant sur l'épaule; elle est sous-coracoïdienne lorsque, par suite d'un choc direct et violent sur l'épaule, l'os luxé s'est placé sous l'apophyse coracoïde. La *clavicule* enfin peut encore être luxée à ses deux extrémités à la fois.

Les indications de la réduction varieront beaucoup suivant la nature de la luxation et la place occupée par l'extrémité déplacée; il peut convenir de retirer l'épaule en arrière pour replacer dans sa cavité articulaire l'extrémité luxée; il peut convenir aussi d'aider avec une pression modérée à la coaptation de l'extrémité déplacée chaque fois qu'elle fera saillie en un point accessible. Après la luxation, s'il a été possible de la réduire, on applique quelquefois le tourniquet de J.-L. Petit, un bandage herniaire et un appareil compresseur quelconque pour maintenir à sa place l'extrémité replacée; souvent aussi on se contente d'un spica dextriné, du bandage de Desault, du bandage spiroïde de Velpeau ou même d'une simple écharpe.

CLAVICULÉ, ÈE adj. (kla-vi-ku-lé). Zool. Qui est pourvu de clavicules : *Animal CLAVICULÉ.*

— Moll. Dont l'ouverture est munie de lames, en parlant d'une coquille univalve : *Clavilié CLAVICULÉ.*

— s. m. pl. Mamm. Division de rongeurs comprenant ceux de ces animaux qui ont des clavicules nettement caractérisées.

— **Encycl.** Mamm. Les *claviculés* forment la division la plus nombreuse des rongeurs; les espèces qui la composent ont des clavicules complètes et bien distinctes, ce qui leur permet de se servir plus ou moins adroitement de leurs mains pour grimper sur les arbres, pour fouir la terre ou pour porter la nourriture à leur bouche. Leur régime est omnivore.

Cette division comprend les genres écureuil, polatouche, marmotte, loir, échimy, hydro-mys, capromys, rat, gerbille, merion, hamster, ondatra, campagnol, lemming, otomys, gerboise, hélamys, rat-taupo, oryctère, géomys, castor, diplostome et myopotame.

CLAVICYLINDRE s. m. (kla-vi-si-lain-dre — de *clavier* et *cylindre*). Mus. Instrument à clavier, dans lequel un cylindre de verre, mis en rotation, venait faire vibrer les cordes lorsqu'on frappait sur les touches.

— **Encycl.** Le *clavicylindre* est un instrument d'une nature particulière, dont l'invention est due au célèbre acousticien Chladni, et qui semble avoir péri avec cet illustre savant. C'est en 1800, alors qu'il avait déjà imaginé l'*euphone*, instrument qui avait plus d'un rapport avec l'harmonica, dont il était en quelque sorte le perfectionnement, que Chladni construisit son premier *clavicylindre*, auquel il apporta dans la suite de nombreuses modifications. Voici la description qui a été faite de celui-ci par M. Fétis : « Sa forme était à peu près celle d'un petit piano carré; son clavier avait une étendue de quatre octaves et demie, depuis l'ut grave du violoncelle jusqu'au fa aigu au-dessus de la portée de la clef de sol. Un cylindre de verre, parallèle au plan du clavier, était mis en mouvement par une manivelle à pédale; en abaissant les touches, on faisait frotter contre ce cylindre des tiges métalliques qui produisaient des sons. Quant à la qualité de ces sons et à leur timbre, le *clavicylindre* avait de l'analogie avec l'harmonica (de même que l'*euphone*), mais il n'exerçait pas, comme celui-ci, une sorte d'irritation sur le système nerveux. Les autres avantages du *clavicylindre* étaient de prolonger le son à volonté, d'en augmenter ou diminuer la force par des nuances bien graduées, et de garder invariablement son accord. »

En réalité, cet instrument était plus ingénieux qu'utile, et bien que Chladni l'ait fait entendre aux membres des classes des sciences physiques et mathématiques de l'Institut de France, bien que, comme nous l'avons dit, il y ait apporté successivement de notables améliorations, bien qu'il en ait joué devant Napoléon, il ne put jamais lui faire fortune. On doit même constater, non-seulement que depuis la mort de son inventeur aucun essai n'a été fait par aucun facteur moderne pour ressusciter le *clavicylindre*, mais que celui dont Chladni lui-même se servait, et qui lui avait coûté tant de soins, de recherches et de dépenses, fut vendu à sa mort pour la misérable somme de 9 écus de Prusse, c'est-à-dire moins de 40 francs.

Chladni a décrit lui-même son instrument dans les deux écrits suivants : *Nachricht von dem Clavicylinder, einem neuerfundenen Instrumente* (Notice sur le *clavicylindre*, instrument nouvellement inventé); *Zweite Nachricht von dem Clavicylinder und einem neuen Baue desselben* (Deuxième notice sur le *clavicylindre* et sur une nouvelle construction de cet instrument). Ces deux écrits ont été insérés dans la *Gazette musicale de Leipzig* (2^e et 3^e années).

CLAVICYMBALUM s. m. (kla-vi-sain-balom — du lat. *clavis*, clef; *cymbalum*, cymbale). Mus. Ancien nom du clavecin.

CLAVIER s. m. (kla-vié — du lat. *clavis*, clef). Garde du trésor dans un ordre militaire : *Le CLAVIER de Calatrava.* || Nom que l'on donne, dans quelques États, au gardien du trésor public.

CLAVIER s. m. (kla-vié — du lat. *clavis*, clef). Anneau ou chaîne de métal servant à tenir réunies plusieurs clefs : *Un CLAVIER d'or, d'argent, d'acier. Autrefois les femmes portaient le CLAVIER à leur ceinture, et s'en faisaient un ornement.* || Dans le Midi, Assemblage de deux chaînes, simples ou doubles, auxquelles les femmes attachent leurs ceintures, et qu'elles passent à leur ceinture au moyen d'un crochet : *CLAVIER d'or, d'argent, d'acier.*

— Plaque d'or ou d'argent que les femmes portaient au cou, et qui était retenue par plusieurs chaînes du même métal.

— Mus. Rangée de touches : *Le CLAVIER d'un orgue, d'un piano, d'un clavecin, d'une vielle. Un CLAVIER d'ivoire. Le CLAVIER d'un grand piano compte actuellement six octaves pleines.* (Lichtenthal.)

... Ta blanche main, sur le clavier d'ivoire, Durant les nuits d'été ne voltigera plus.

A. DE MUSSET.

... Vous dont la main de flamme Fait parler au clavier la langue de votre âme.

V. HUGO.

|| Portée générale, somme de sons que l'on peut noter à l'aide des trois clefs : *Une voix qui parcourt tout le CLAVIER. Le CLAVIER comprend trois octaves et une quarte.* || Étendue d'un instrument, somme des sons que l'on peut en tirer : *Le CLAVIER d'une clarinette.* || Posséder son clavier, Être familiarisé avec les touches de son instrument; le connaître à fond. || Présenter quelqu'un au clavier, Lui donner les premières leçons d'orgue ou de piano.

— Poétiq. Sons divers que l'on obtient par certaines combinaisons : *Abandonnant la pensée pour le CLAVIER sonore de la rime, la poésie rimée s'adresse plus volontiers à l'oreille qu'à l'intelligence.* (C. Bachi.) || Ton, accents :

Mon Apollon ne règle point sa note Sur le clavier d'Horace ou d'Aristote.

J.-B. ROUSSEAU.

— Fig. Moyen d'exprimer des pensées et des sentiments : *Paris, ce grand CLAVIER qui donne le ton à tous les peuples du monde, chantait, riait et dansait, de par l'empereur.* (Saint-Georges.) || Série d'objets gradués comme les sons que fournissent les instruments : *L'ignorance qui règne aujourd'hui sur le CLAVIER des caractères devient une source de discordes familiales.* (Fourier.) *Fausser une touche du CLAVIER politique, c'est en détruire tout l'accord.* (E. de Gir.) *Le programme des cours officiels est vaste; mais, en dépit de son étendue, le cadre est encore incomplet, plus d'une note manque au CLAVIER.* (E. Texier.)

— Techn. Morceau de fil de fer ou de laiton plié en anneau vers le milieu, dont se servent les épingliers.

— Télégr. Partie des appareils où sont figurés sur des touches les signes alphabétiques ou de ponctuation, et qui correspondent à différentes parties du mécanisme : *Télégraphe à CLAVIER.*

— **Encycl.** Mus. Le *clavier* est l'ensemble formé de la réunion complète de toutes les touches, dans les instruments dits à *clavier*. Ces instruments sont l'orgue, le piano, l'harmonium et la vielle.

« L'orgue, dit Castil-Blaze, est l'instrument à touches le plus ancien; ces touches étant destinées à ouvrir et à fermer les portes au vent, on leur donna d'abord le nom de *clefs* (*claves*), d'où dérive *clavier*. Quelques-uns veulent qu'on les ait appelées ainsi à cause de leur forme échanurée par un bout, qui les fait ressembler à de véritables clefs antiques. La première de ces étymologies doit être préférée, avec d'autant plus de raison que l'on donne aujourd'hui le même nom métaphorique de *clefs* aux petites soupapes de métal adaptées à la flûte, à la clarinette, etc., et dont l'office est exactement le même que celui des touches de l'orgue. »

Le *psalterion*, la *virginal*, le manichord, qui ont précédé l'épinette et le clavecin, étaient, comme ceux-ci, des instruments à clavier. Lorsque l'épinette fut inventée, elle reçut d'abord le nom latin de *clavicordium*, à cause de son *clavier*; de même, le clavecin fut appelé dans l'origine *clavicymbalum*, et même son nom de clavecin indique suffisamment sa nature. Enfin, pour appuyer encore l'étymologie donnée par Castil-Blaze, nous ferons remarquer que les Anglais donnent encore aux touches du piano et de l'orgue le nom de *key*, clef; pendant longtemps, dans les morceaux pour piano publiés en Angleterre, on a désigné par *additional keys* les touches qui succédaient à l'aigu, à la cinquième octave du *clavier*.

Nous avons dit que les instruments à *clavier* sont l'orgue, le piano, l'harmonium et la vielle. Le *clavier* du piano ne comprenait d'abord que cinq octaves pleines; il fut augmenté progressivement de plusieurs notes jusqu'à contenir six octaves; on en arriva à lui donner six octaves et demie, de l'ut au fa, et aujourd'hui la plupart des pianos ont six octaves trois quarts (*ut-la*), et même sept octaves, du la au la ou de l'ut à l'ut. Le *clavier* de ces derniers est donc composé de quatre-vingt-cinq touches formant une gamme chromatique complète répétée sept fois, et, dans ces quatre-vingt-cinq touches, il en est cinquante blanches, pour les degrés diatoniques ou notes naturelles de la gamme d'*ut*, et trente-cinq noires, pour les degrés chromatiques ou notes accidentées.

Quant à l'orgue, sa disposition est plus compliquée sous ce rapport, d'abord parce que non-seulement il a généralement plusieurs *claviers*, mais ensuite parce qu'il en comprend de deux sortes, les *claviers à la main*, joués comme ceux du piano, et les *claviers de pédales*, joués avec les pieds. « Le *clavier* de l'orgue, dit l'auteur du *Manuel du facteur d'orgues*, est une machine contenant un certain nombre de touches, disposées selon les principes de l'harmonie, sur lesquelles on appuie avec les doigts pour mettre en mouvement quantité de pièces dont l'effet est de faire rendre du son aux tuyaux des différents jeux de l'orgue, en ouvrant le passage au vent qui les fait jouer. L'orgue a ordinairement plusieurs *claviers* (à la main) qu'on place en amphithéâtre les uns au-dessus des autres; il est des orgues où il y en a jusqu'à cinq, et il est rare qu'il n'y en ait qu'un. »

Lorsqu'un orgue a plusieurs *claviers*, on les compte à partir du plus bas. Le premier est dit de *positif*, le second du *grand orgue*, le troisième du *récit*, le quatrième de l'*écho*. Chacun de ces *claviers* comprend quatre octaves, et quelquefois davantage dans les dessus. Les *claviers* à la main sont en tout semblables au *clavier* du piano; mais on comprend qu'il n'en peut être ainsi du *clavier* de pédales, destiné à être joué avec les pieds. Les touches de celui-ci sont en bois au lieu d'être en ivoire, très-espacées au lieu d'être jointes les unes aux autres, et enfin beaucoup plus longues.

CLAVIER (Étienne), helléniste français, né à Lyon le 26 décembre 1762, mort à Paris le 18 novembre 1817. Il étudia la jurisprudence, acheta une charge de conseiller au Châtelet en 1788, et fut privé de cet emploi par la Révolution. Sous le Directoire, il rentra dans la